

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AVEC LE CONCOURS DU GOUVERNEMENT

DIRECTEURS :

MM. VICTOR TOURNEUR, MARCEL HOC
Dr JULES DESNEUX ET PAUL NASTER

1955

TOME CENT-ET-UNIÈME



BRUXELLES
5, RUE DU MUSÉE
1955

Une source sigillographique méconnue

Les Cartulaires « figurés »

Comme il se doit, ce sont essentiellement les documents originaux appendus aux actes qu'ils authentiquent, qui fournissent la matière des catalogues et répertoires sigillographiques (1). On a recouru également — mais pour une part moindre — aux collections de dessins de sceaux (2). Cependant, à notre connaissance, l'examen et le dépouillement systématique des cartulaires ont été négligés jusqu'à présent. Or, il s'agit là de sources qui peuvent suppléer dans une large mesure à la disparition des originaux.

Au moyen âge déjà, quelques scribes semblent avoir compris l'intérêt qu'il y a à reproduire les signes de validation. Le rédacteur de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours (vers 1132) avait tendance à dessiner des monogrammes. On en est cependant réduit à des hypothèses, puisque ce registre a été brûlé en 1793 (3). Un *vidimus* fait au XIII^e siècle des privilèges accordés à la ville de Millau par Alphonse et Pierre, rois d'Aragon, et Sanche, comte de Provence, porte la copie des seings manuels (4). Enfin, l'auteur

(1) Bibliographies : M. NICODÈME, *Bibliographie générale de la sigillographie*, dans *Le Bibliographe Moderne*, XXII, 1924-25, p. 130-161, 203-221, et XXV, 1930-31, p. 176-183 ; A. BLANCHET, *Sigillographie française*, dans *Bibliothèque des Bibliographies critiques*, Paris, 1902 ; F. DAHLMANN-G. WAITZ, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 9^e édition, Leipzig, 1931, p. 41-42 ; H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, 3^e édition avec la collaboration de H. NOWÉ et H. OBREEN, Bruxelles, 1931, p. 17-18.

(2) J. ROMAN, *Les dessins de sceaux de la collection Gaignères à la Bibliothèque Nationale*, dans *Mémoires des Antiquaires de France*, LXIX, 1910, p. 42-158.

(3) É. MABILLE, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, Paris, 1866, *Introd., passim*.

(4) Archives communales de Millau, AA13, reproduit dans J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles*, Millau, 1943, pl. X.

du cartulaire de Saint-Augustin de Thérouanne, qui travailla peu après 1273, reproduit le monogramme de Philippe-Auguste dans un acte de 1193 (1). Ce sont là des exemples fort rares.

A partir du XVII^e siècle, sans doute sous l'influence des Mauristes (2), de Dom Luc Dachery (3) et, plus tard, de Mabillon (4), de Montfaucon (5), de Toustain et Tassin (6), les scribes qui recopiaient les originaux dans les registres *ad hoc* prirent parfois soin de faire des transcriptions plus ou moins figurées, rétablissant en une sorte de fac-similé les initiales ornées, les caractères allongés de la première ligne, le monogramme, la rote, la ruche, etc., jusqu'aux trous et déchirures du parchemin. Naturellement de telles copies comportent également le dessin des sceaux et la reproduction de leur mode d'apposition. Ce travail est exécuté soit à la plume, soit à la mine de plomb. Il est parfois rehaussé de lavis ou d'une couleur à l'eau reproduisant plus ou moins la teinte de la cire. La fidélité du travail dépend évidemment du soin et de l'habileté du dessinateur.

Il ne faudrait pas s'attendre à trouver un grand nombre de ces cartulaires. D'abord parce qu'il s'agit là d'un travail artistique, assez minutieux, qui rendait encore plus écrasante la tâche déjà lourde par elle-même de copie de multiples chartes, ensuite parce

(1) Bibliothèque Royale à Bruxelles, ms II. 1572. É. BROUETTE, *Cartulaire de Saint-Augustin de Thérouanne*, dans *Bulletin trimestriel de la Société académique des Antiquaires de la Morinie*, XVIII, 1953, p. 97-154. Édition de l'acte par J. DRONDT, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXIV, 1945, p. 170-171.

(2) Sur le rayonnement de cette congrégation voir F. DE BROGLIE, *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près*, 2 vol., Paris, 1888 ; du même, *Bernard de Montfaucon et les Bernardins*, 2 vol., Paris, 1891 ; J. U. BERKUMP, *Dom J. Mabillon and the Benedictiner historical school of Saint-Maur*, Washington, 1928. C'est, sans doute, sous la même influence qu'on trouve à cette époque de véritables petits traités de sigillographie insérés dans certains cartulaires comme celui de l'abbaye de Longpont (Archives départementales de l'Aisne à Laon, H. 692) ou l'*Afflighenum illustratum* de Beda Regaus (Archives de l'abbaye de Saints-Pierre-et-Paul à Termonde).

(3) L. D'ACHÉRY, *Spicilegium sive Collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant*, 13 vol., Paris, 1655-77.

(4) J. MABILLON, *De re diplomatica libri sex*, Paris, 1681 ; Supplément, 1704.

(5) B. DE MONTFAUCON, *Monuments de la monarchie française*, 5 vol., Paris, 1729-33.

(6) CH. F. TOUSTAIN et R. F. TASSIN, *Nouveau traité de diplomatique*, 6 vol., Paris, 1750-65.

que l'aire géographique de ces documents figurés se limite aux régions qui utilisèrent jadis le sceau pour valider les diplômes, à l'exclusion de celles qui se servirent dans ce but du seing manuel (1).

D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, voici quelques cartulaires offrant cette particularité (2) :

1. Cartulaire de l'abbaye de Balerne (ancien diocèse de Besançon), transcrit au xvii^e siècle, propriété (en 1952) de Madame la Baronne Picot d'Aligny au château de Montmirey-la-Ville (Jura). Ce registre est signalé comme vraisemblablement perdu par Henri Stein (3).

2. Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem (ancien diocèse de Cambrai), transcrit par Dom Regaus vers 1760. Recueil formé de trois gros registres in-folio conservés aux Archives Générales du Royaume, Archives ecclésiastiques du Brabant nos 4627, 4628 et 4629 (4). Utilisé au point de vue sigillographique par Dom Bernard Cloonen (5) et nous-même (6).

3. Cartulaire-chronique de l'abbaye de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy (ancien diocèse de Laon), rédigé de 1665 à 1674 par le prieur Dom Victor Cotron. Ce registre est conservé aux Archives départementales de l'Aisne à Laon et coté H. 325 (7).

(1) Notamment le midi de la France. Notons que les deux cartulaires du chapitre cathédral de Nice, transcrits l'un et l'autre au xvii^e siècle et cotés 2G1 et 2G2 aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, contiennent des reproductions de bulles et de seings manuels.

(2) Cette enquête est forcément très incomplète, car nous n'avons pu consulter que les dépôts d'archives et de manuscrits les plus importants. Nous avons toutefois la conviction qu'elle est assez importante pour donner des résultats appréciables puisqu'elle s'étend à la Belgique et à plus de trente départements français. Nous tenons à remercier MM. les Archivistes départementaux qui ont bien voulu nous renseigner, en particulier ceux des départements de l'Aisne, des Alpes-Maritimes, de la Côte-d'Or, de l'Indre-et-Loire et du Jura.

(3) H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907, p. 46, n° 330.

(4) A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. III, Bruxelles, 1922, p. 22 ; H. STEIN, *op. cit.*, p. 3, n° 19.

(5) B. [CLOONEN], *Geschiedenis der Benedictijner Abdij van Affligem*, Gand, 1890.

(6) É. BROUETTE, *Sigillographie d'Afflighem*, dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, XCVIII, 1952, p. 91-106.

(7) H. STEIN, *op. cit.*, p. 377, n° 2747. Cfr Abbé DARAS dans *Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons*, III, 1849, p. 123-125.

4. Cartulaire de l'abbaye de Homblières (ancien diocèse de Noyon). Il contient la copie figurée de bulles, de sceaux et de signatures de papes, de rois et de seigneurs, entre autres celles d'Eugène III et de Lothaire, fils de Louis d'Outremer ⁽¹⁾. Coté H. 588 au même dépôt de Laon ⁽¹⁾; manuscrit transcrit au xvii^e siècle.

5. Grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, exécuté, semble-t-il, par le conseiller Bouhier en 1657. Bibliothèque Nationale à Paris, fonds latin, ms n° 17080 ⁽²⁾. Nombre de sceaux dessinés dans ce registre ont été reproduits par Pérard dans son ouvrage intitulé *Recueil de pièces curieuses pour servir à l'histoire de Bourgogne* ⁽³⁾.

6. Cartulaire de la ville de Malines, transcrit au début du xviii^e siècle par le copiste Jean Zips sur l'ordre du greffier Cuypers. Six volumes in-folio sur velin doré sur tranche. Ce cartulaire contient les reproductions des sceaux appendus aux diplômes copiés. Il est conservé aux Archives de la ville de Malines ⁽⁴⁾.

7. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Groeninghe à Courtrai (ancien diocèse de Cambrai), rédigé à partir de 1631 et conservé à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, manuscrit n° 18273. Les sceaux ont été inventoriés dans la notice descriptive du P. Van den Gheyn ⁽⁵⁾.

8. Extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-Yved de Braïne (ancien diocèse de Soissons) ⁽⁶⁾, conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris, fonds latin, manuscrit n° 5479 ⁽⁷⁾. Ce registre contient des reproductions de sceaux seigneuriaux, faites sur feuilles volantes collées ensuite sur des espaces blancs réservés à cette fin par le copiste. Travail exécuté au xvii^e siècle.

(1) H. STEIN, *op. cit.*, p. 231, n° 1699.

(2) *Ibid.*, p. 160, n° 1150. Cfr M. CHAUME, *Charles et documents de Saint-Bénigne de Dijon*, t. II, Dijon, 1943, p. xxiii.

(3) Paris, 1664.

(4) L.-P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, t. II, Bruxelles, 1935, p. 51; P. J. VAN DOREN et V. HERMANS, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. I, Malines, 1859, p. IX; H. STEIN, *op. cit.*, p. 317, n° 2314.

(5) J. VAN DEN GHEYN, *Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VI, Bruxelles, 1906, p. 192 et 193, n° 3907.

(6) Le cartulaire original repose aux Archives Nationales à Paris (LL 1583). H. STEIN, *op. cit.*, p. 88, n° 617.

(7) *Ibid.*, *loc. cit.* La seconde partie de ce registre contient, de la même main, la copie de l'obituaire de l'abbaye. Cfr A. MOLINIER, *Les obituaires français au moyen âge*, Paris, 1890, p. 196, n° 215.

Il est difficile d'émettre un jugement général sur la valeur des dessins de sceaux contenus dans les cartulaires « figurés ». Si « pour reproduire un sceau rien ne vaut une plume sincère et habile » (1), encore faut-il que l'artiste ait voulu faire autre chose qu'une esquisse. Les quelques reproductions qui se trouvent dans le cartulaire de l'abbaye de Groeninghe peuvent passer pour un modèle de perfection. Nous avons été frappé par la minutie du travail, par la précision du tracé et la fidélité des détails en prenant comme point de comparaison la bulle d'or de Baudouin de Constantinople que nous avons étudiée naguère d'après un rarissime exemplaire conservé au château de Belœil (fig. 1) (2). Il convient

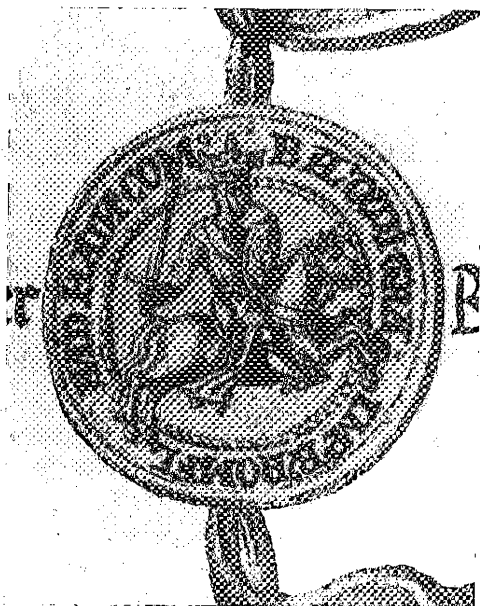


FIG. 1 (photogr. Bibl. Royale, Bruxelles, Ms. 18273, f° 28 v°).

(1) J. ROMAN, *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912, p. 381.

(2) É. BROUETTE, *Un joyau sigillographique du début du XIII^e siècle : la bulle d'or de Baudouin de Constantinople*, dans *La Vie wallonne*, XXV, 1951, p. 141-142. Cette bulle a encore été reproduite au trait, d'abord d'une manière assez fantaisiste par O. VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriae*, Bruges, 1639, p. 27, puis avec plus de précision par R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848, en frontispice, et par C. MUSSELY et E. MOLITOR, *Cartulaire de l'ancienne église collégiale Notre-Dame à Courtrai*,

aussi de louer la qualité d'exécution dans le dessin des sceaux reproduits dans le cartulaire de l'abbaye de Braïne, où l'élégance et le délié du tracé dénotent non seulement une sûreté de main peu commune, mais aussi une connaissance étonnante de la sigillographie. Tels ce sceau et ce contre-sceau de Béatrice, comtesse de Dreux et de Montfort, que nous reproduisons ici (fig. 2).

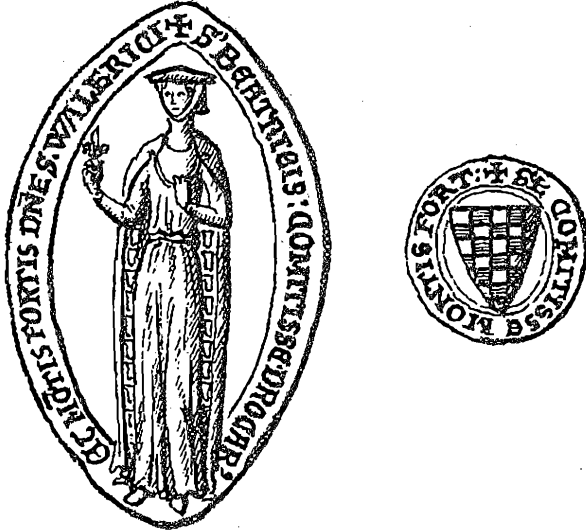


FIG. 2 (photogr. Bibl. Nat., Paris, Ms. lat. 5479, f° 29).

Au contraire, on est frappé de l'indigence des dessins du cartulaire d'Afflighem. Les légendes manquent, le type ou la figure est seulement ébauché, grossièrement reproduit. Les traits sont d'une naïveté enfantine. Outre un manque total de sens artistique, le dessinateur manifeste une ignorance complète de l'art sigillaire, ce qui l'entraîne à de telles maladresses, voire de si graves erreurs, qu'il est parfois impossible et souvent difficile de reconstituer en détail l'aspect réel de la galette de cire, comme le montrent le sceau et le contre-sceau de juin 1243 de Hugues, châtelain de Gand (tome I, p. 473) (fig. 3).

Gand, 1880, également en frontispice. Reproductions en photogravure dans *Belgian documentary Art exhibition* [New-Delhi], Bruxelles, 1948, 1^{re} et 4^e pages de la couverture, et H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, éd. illustrée, Bruxelles, t. 1^{er}, s. d. [1948], p. 144-145 (d'après un exemplaire ébréché de la Bibliothèque Nationale à Paris).

Comment expliquer pareil laisser-aller de la part d'un scribe qui, par ailleurs, est si soigneux dans la représentation figurée du



FIG. 3. (photogr. Archives Gén. du Royaume, Bruxelles, Arch. ecclés., n° 4627, p. 473).

parchemin et des particularités paléographiques? Tout d'abord, notons que la reproduction des sceaux à la plume est un art particulièrement difficile qui demande un long apprentissage. Ces défauts sont d'ailleurs moins trompeurs que certaines reproductions, flatteuses à l'œil, mais qui sont le résultat d'une interprétation fantaisiste. Remarquons encore que le recueil a pour but de former, sans plus, une collection d'actes facile à consulter, puisque l'existence des originaux permet d'y recourir et, au besoin, de les produire en justice. Enfin, on nous accordera volontiers que l'am-

pleur du travail — plus d'un millier de sceaux à reproduire — avait de quoi décourager même un bénédictin.

Il n'y a donc pas de règle générale pour juger de la valeur des dessins des cartulaires. Les cas extrêmes dont nous venons de parler montrent la nécessité de faire l'étude critique de chaque cas particulier. Mais fidèles ou fantaisistes, grossières ou artistiques, ces reproductions sont pour nous des documents. Le sigillographe parviendra toujours à en tirer parti.

Namur.

Émile BROUETTE.